

Décharge 2015: Agence du GNSS européen (GSA)

2016/2180(DEC) - 20/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1726 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2015.

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence du GNSS européen sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note que l'Agence mène une politique interne concernant les lanceurs d'alerte afin de favoriser une culture de la transparence et de la responsabilité sur le lieu de travail.

Le Parlement note également avec satisfaction qu'en 2015, l'Agence a renouvelé son site web, en mettant à jour son contenu, en y incluant une analyse des besoins et les expériences des utilisateurs et en restructurant l'architecture globale de la présentation de l'information.